Plan Local d'Urbanisme
Marcilly d'Azergues

Règlement graphique
Plan du centre-bourg (1/1500ème)

Vu pour être annexé à la délibération

Le Maire

Révision du PLU prescrite le 8 juillet 2008
PLU arrêté le 15 mai 2012
PLU approuvé le 10 septembre 2013
Modification n°1 du PLU approuvée le 25 juin 2019
Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 10 décembre 2019

Agence ZDP (architectes, urbanistes, paysagistes) - 352 allée de la Sauvagerie - 69009 LYON - Tel : 04.78.83.61.87 - Fax : 04.78.83.64.62 - Email : agence.lyon@zdp.fr

Légende

- UA : zone urbaine mixte ancienne
- UC : zone urbaine à vocation principale d'habitat
- UH : zone urbaine de hameau
- UE : zone urbaine à vocation d'équipements
- UI : zone urbaine à vocation d'activités
- 1AU : zone à urbaniser à vocation mixte (et les sous secteurs 1AUa, 1AUb, 1AUc)
- 1AUi : zone à urbaniser pour l'accueil d'activités économiques
- N : zone naturelle et forestière, à vocation de préservation des espaces naturels
- NJ : zone naturelle à vocation de préservation des parcs et jardins
- NT : zone naturelle à vocation sportive et de loisirs
- NS : zone naturelle stricte à protéger où existent des risques naturels
- A : zone agricole vouée exclusivement aux besoins de l'activité agricole

- Périmètre de réciprocité agricole
- Bâti agricole dont le changement de destination est autorisé (L 123-3-1 du CU)
- Orientations d'aménagement
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Bâti protégé (L 123-1-5 7° du CU)

- Arbres protégés (L 123-1-5 7° du CU)
- Haies protégées (L 123-1-5 7° du CU)

0 250 m

N

LES RONZIERES
RONZIERES
TEILLIERE
LA FERRANDIERE
AUX ILES
AU PERRIERE
LE PLAN
JANZAY